

5 - PROJET D'AMENAGEMENT DE PERIMETRES RIZICOLES DANS LES REGIONS DE LA SAVA, SOFIA ET BOENY

NOTE CONCEPTUELLE

A. CONTEXTE

Depuis le désengagement de l'Etat du secteur productif, les périmètres agricoles se dégradent continuellement, tant au niveau des Infrastructures que des bassins versants environnant.

Suite à l'adhésion à l'initiative CARD, une stratégie nationale pour le développement du riz a été élaborée et validée en 2009. Tous les aspects visant à lever les contraintes sur le riz ont été pris en compte dans cette stratégie et la non fonctionnalité des nombreuses infrastructures d'irrigation constitue un facteur limitant important. C'est dans ce contexte que ce projet a été conçu.

B. JUSTIFICATIONS

Ce Projet entre dans le cadre de la mise en œuvre du SNDR dont l'un des principaux axes d'intervention concerne le développement du sous-secteur Irrigation.

La principale justification du Projet est la sécurisation, au niveau national, de la production alimentaire face aux tendances de la crise sur les denrées de base au niveau mondial. Les projections de la production de riz pour la campagne 2010-2011, présentent une baisse importante de 500 000 T. Le triplement de la production de riz s'effectuera par l'intermédiaire de : (i) l'accroissement des superficies emblavées en riz dans les zones à potentiels terres-eau, situées dans différents bassins rizicoles et (ii) l'augmentation du rendement moyen du riz au niveau Régional et National.

C. ZONES D'INTERVENTION POTENTIELLES, GROUPES CIBLES ET DUREE

Actuellement, quelques projets sont répartis dans des Régions à vocation rizicole. Ces projets participent en général à l'augmentation de production du riz, au niveau Régional, voire national.

Le choix des zones à aménager par le projet sera déterminé en fonction : (i) des potentialités en terres irrigables et en ressources en eau , (ii) la vulnérabilité de la population,

Les zones concernées par ce Projet sont : les Régions de SAVA, Boeny et Sofia.

La durée du Projet sera de 5 ans.

D. OBJECTIFS PRINCIPAUX DU PROJET

Objectif Global du Projet

L'objectif global du Projet est d'augmenter la production rizicole pour satisfaire la consommation intérieure et s'ouvrir au marché d'exportation.

Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques du Projet sont de : (i) Aménager des périmètres rizicoles d'une superficie de 10 000 ha, (iii) Renforcer les capacités des AUE dans la Gestion et l'entretien des infrastructures, (iv) Protéger les bassins versants.

E. DESCRIPTION DES COMPOSANTES, RESULTATS ET ACTIVITES

Le Projet sera mis en œuvre autour de 4 composantes :

- La Composante Inventaire, Etudes et travaux d'Aménagements des Périmètres Irrigués.
- La Composante Organisation et renforcement des AUE
- La Protection des Bassins Versants
- La Composante Coordination et Gestion du projet

La première composante ''*Inventaire, Etude et travaux d'Aménagements des Périmètres Irrigués*'', concerne les études de faisabilité techniques et financières de périmètres, dont l'EIE, après un inventaire des PI existants et des potentialités, d'une part et d'autre part des études détaillées des périmètres retenus et planifiés conformément aux orientations du SNDR, concernant le sous secteur irrigation. Les travaux seront réalisés à l'entreprise avec des contributions des bénéficiaires pour s'assurer de l'appropriation de l'aménagement par ces derniers dans le cadre d'une stratégie de pérennisation des acquis du Projet.

La deuxième Composante *Organisation et renforcement de capacité des AUE* (direct et indirect) de la filière riz regroupera les activités socio-organisationnelles à travers des appuis à la structuration des usagers de l'eau afin d'assurer une durabilité des investissements. Des échanges entre groupements de producteurs seront prévus ainsi que des actions de formations aussi bien sur l'exploitation et la maintenance des infrastructures que sur la gestion des périmètres. En complémentarité avec le Projet sur ''l'appui au système d'encadrement dans la filière riz'' des formations pratiques seront dispensées aux producteurs pour l'intensification agricole.

La troisième Composante : ''*Protection des Bassins versants*'' consistera à des activités d'organisation des riverains, l'élaboration de plan spatial d'aménagement de promotion de systèmes agrobiologiques ainsi que des mesures de conservation des eaux et du sol (dispositifs anti-érosifs, reboisements, ...) des bassins concernés par les aménagements. Ces actions contribueront à la bonne gestion des ressources naturelles.

La Composante ''*Coordination et Gestion du projet*'', assurera les aspects de la gestion courante des aspects administratifs et financiers du Projet, et apportera les appuis nécessaires à la réalisation des composantes techniques opérationnelles. Par ailleurs elle sera chargée des relations avec les institutions de tutelles et les partenaires au développement, le management du projet avec le suivi-évaluation des activités dans le but d'atteindre pleinement les objectifs qui sont assignés au Projet.

F. COUTS ET FINANCEMENTS

Le cout estimatif de ce projet s'élève à 25 Millions de USD. Les détail des couts seront précisés dans le cadre d'une mission de formulation qui sera co-organisée par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers, susceptibles de contribuer aux objectifs de ce Projet.

G. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La stratégie de mise en œuvre du projet sera basée sur une approche BVPI, participative et spatiale. La pérennisation des infrastructures fera l'objet d'une attention particulière en impliquant dès le début du processus d'aménagement et de planification, les populations et producteurs concernés par le projet.

Considérant les besoins dans les différents sous-secteurs de développement de la filière riz, des synergies avec d'autres partenaires et projet seront recherchées et matérialisées par des protocoles ou conventions de collaboration, si nécessaire.

*

H. ORGANISATION ET GESTION

Le projet sera rattaché au MINAGRI, représenté par la Direction du Génie Rural. Une unité de gestion du projet, sous la direction d'un coordinateur de Projet sera mise en place avec des cadres responsables de chaque composante technique ainsi qu'une équipe administrative et financière. Un responsable du suivi-évaluation assistera le Coordinateur du projet dans le suivi des activités du Projet et en particulier des résultats et impacts attendus conformément aux objectifs assignés au projet.

Des antennes régionales appuyées par les DRDR seront créées pour assurer la coordination des activités à réaliser au niveau des régions d'interventions du Projet. Ces antennes seront constituées d'une équipe légère mais dotée d'un minimum d'autonomie de fonctionnement.

I. SUIVI-EVALUATION

Il sera mis en place un système de suivi et d'évaluation, s'assurant d'une participation effective des bénéficiaires finaux et des antennes régionales dans le suivi de performance (suivi des activités) et l'évaluation des impacts du projet. Des méthodes de suivi-évaluation participatif seront développées par le projet en cohérence avec le SNISE et le Système d'Informations rurales, en collaboration avec les bénéficiaires. Les principaux indicateurs d'activités et de résultats objectivement vérifiables pourraient notamment inclure : le nombre d'Etudes d'APS et d'APD réalisées ; le Nombre d'AUE mises en place et opérationnelles ; la superficie rizicoles aménagée ; le tonnage de riz produit dans les bassins aménagés ; le taux de réalisation des objectifs du Projet, la surface de BV aménagée, la superficie de BV en cultures agrobiologiques,...

J. RISQUES

Le principal risque relève des facteurs liés aux changements et aléas climatiques, notamment les perturbations au niveau des calendriers cultureux.